

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE METZERAL

Séance du mercredi 17 février 2021

Sous la présidence de Mme Denise BUHL, Maire, la séance est ouverte à 20 heures 00

Mme Denise BUHL
M. André SCHICKEL
M. René SPENLE
Mme Charlotte WODEY
Mme Danielle TRAPPLER

M. Robert GEORGE
Mme Régine ZINGLE
M. Jean MATTER
Mme Monique FLAMMAND
Mme Sylvie BAUMGART

M. Laurent VUILLAUME
Mme Muriel LANGE
M. Christophe BATO
Mme Sophie JAEGLE VOGEL

Absents excusés et non représentés :

Absents non excusés :

Ont donné procuration : M. Luc JAEGER à Mme Denise BUHL

Secrétaire de Séance :

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2021.
2. Acquisition de terrains.
3. Modification de la dénomination sociale maîtrise d'œuvre .
4. Convention de co-maitrise d'ouvrage avec la Communauté européenne d'Alsace.
5. Attribution du marché d'aménagement de sécurité.
6. Organisation du temps scolaire
7. Vente d'un terrain à la Lehgasse
8. Remboursement de travaux
9. Programme des travaux forestiers 2021
10. Communication et Urbanisme.
11. Compte-rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux.

Madame le Maire déclare le huis clos pour cette séance du conseil municipal, celle-ci se tenant après le couvre-feu.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil est amené à approuver le compte rendu de la séance du 19 janvier 2021.

Point 2 – Acquisition de terrains.

2.1 Acquisition terrains cadastrés section AI, parcelles 2,3 et 5 (D-2021-02-009)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune à l'opportunité d'acquérir plusieurs parcelles situées à l'arrière de l'église protestante. Une aire de jeux pour les enfants pourrait y voir le jour, les terrains étant proches du centre du village.

La commune mettra tout en œuvre afin que les voisins directs ne soient pas gênés par cette aire de jeux.

Les propriétaires des terrains Monsieur Edouard Guthleben et Madame Anne Marie Guthleben née SPENLE, domiciliés 8, Route Romaine – 68230 TURCKHEIM se sont engagés par écrit le 02 novembre 2020 à vendre l'ensemble des terrains au prix de 15 000,00 € net, frais de notaire à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ACQUERIR** les terrains cadastrés :
 - **AI0002** d'une surface de 33 m²
 - **AI0003** d'une surface de 121 m²
 - **AI0005** d'une surface de 268 m²
- ✓ **D'ACQUERIR** les parcelles susmentionnées pour un montant net de 15 000,00 €.
- ✓ **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le MAIRE ou son représentant Monsieur André SCHICKEL, à signer l'acte devant l'étude de Mes VIX-FAUCHER, Notaires associés à Rouffach.

2.2 Acquisition terrains cadastrés section AI, parcelle 004 (D-2021-02-010)

Madame le maire rappelle au conseil municipal que la commune à l'opportunité d'acquérir plusieurs parcelles situées à l'arrière de l'église protestante. Une aire de jeux pour les enfants pourrait y voir le jour, les terrains étant proches du centre du village.

La commune mettra tout en œuvre afin que les voisins directs ne soient pas gênés par cette aire de jeux.

La propriétaire du terrain Mme ANDRE Myriam née SPENLE, domiciliée 4, rue de Mittlach – 68380 METZERL s'est engagée par écrit le 04 février 2021 à vendre le terrain au prix de 1 400,00 € net, frais de notaire à la charge de la Commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ACQUERIR** le terrain cadastré **A10004** d'une surface de 39 m²
- ✓ **D'ACQUERIR** la parcelle susmentionnée pour un montant net de 1 400,00 €.
- ✓ **DE PRENDRE** en charge les frais de notaire.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le MAIRE ou son représentant Monsieur André SCHICKEL, à signer l'acte devant l'étude de Mes VIX-FAUCHER, Notaires associés à Rouffach.

Point 3 – Modification de la dénomination sociale maîtrise d'œuvre. (D-2021-02-011)

Madame le maire rappelle au conseil municipal, que la commune a signé un contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'étude Conception et Réalisation dirigé par Monsieur Christian CLAUDE domicilié à Griesbach au Val.

Un contrat de maîtrise d'œuvre est signé pour le marché de restructuration de la rue de Mittlach (budget général) et un second pour le marché à bons de commandes pour les réparations et travaux relatifs à l'alimentation d'eau potable, assainissement, eaux pluviales et voire (budget eau / assainissement).

Monsieur Christian CLAUDE, bureau d'étude Conception et Réalisation, nous informe, qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 il est associé avec Monsieur Jérémie GANTER, Société COREAGAN. Cette association ne modifie pas le montant des offres initiales, mais les notes d'horaires sont réparties à 50/50 entre les deux bureaux d'études, description détaillée dans les avenants joints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'ACTER** la modification sus mentionnées.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer l'avenant correspondant pour le budget général.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer l'avenant correspondant pour le budget Eau Assainissement

Point 4 – Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté européenne d'Alsace (D-2021-02-012)

Madame le maire rappelle que la commune envisage la réalisation d'une opération de sécurité avec des travaux de calibrage sur la route départementale en traverse d'agglomération.

La Collectivité européenne d'Alsace (CeA) est compétente sur le réseau routier départemental notamment pour les travaux de calibrage qui sont effectués suite à une étude de sécurité demandée par le Département du Haut Rhin avant les travaux.

Par application des dispositions prévues aux articles L.3215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et L.131-2 du Code de la Voirie Routière, la CeA statue sur les projets à exécuter sur les fonds départementaux et prend en charge les dépenses relatives à la construction, à l'aménagement et à l'entretien des routes départementales.

- La part des travaux affectant l'emprise de la RD se fera sous co-maîtrise d'ouvrage de la CeA, cette dernière confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise.
- La commune assurera le préfinancement des dépenses de l'opération puis sera remboursée par la CeA sur la base des justificatifs des dépenses (dans l'hypothèse d'une participation financière de la Communauté européenne d'Alsace).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE DONNER** son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté européenne d'Alsace dans la cadre des opérations de sécurité en traverse d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage (projet de la convention jointe en annexe)
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la Commune.

Point 5– Attribution du marché d'aménagement de sécurité (D-2021-02-013)

Vu la consultation réalisée selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Vu l'AAPC publié sur le site de l'Association des maires du Haut-Rhin <https://marchespublics-amhr.safetender.com> et le site de la Commune.

Vu le rapport d'analyse des offres du 19 février 2021 joint à la présente, 2 candidats ont répondu à l'offre.

N°	Nom du candidat	Offre conforme au RC	Critère n°01		Critère n° 02 – note technique 30 %	Critère n°03 - Délai		Note Globale	Classement final
			Prix en € HT	Note 60 %		Délai / jours	Note		
1	FRITSCH / PONTIGGIA	Oui	602 886,50 €	60,00	20	108	20	100	1
2	EUROVIA	Oui	634 434,00 €	57,01	13	120	18	88,01	2

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** le marché d'aménagement de sécurité rue de Mittlach et Grand rue au groupement d'entreprises FRITSCH/PONTIGGIA, Mandataire FRITSCH SAS, 7 rue de l'Eglise à 68380 MUHLBACH pour un montant de 602 886,50 € HT.
- **D'AUTORISER** Madame le maire à signer le marché et les documents y afférents

Point 6 – Organisation du temps scolaire (D-2021-02-014)

Madame le maire rappelle que par délibération du 14 février 2018 la commune de Metzeral avait validé la semaine à 4 jours pour une durée de 3 années, en accord avec les communes de Mittlach et de Sondernach.

Il y a lieu aujourd'hui de redélibérer pour les trois prochaines années scolaires à partir de la rentrée 2021.

Le conseil d'école, réuni le 15 février 2021 a validé le maintien de cette semaine de 4 jours avec les horaires suivants :

- Ecole maternelle les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - o Horaires : 08 h 20 à 11 h 50 et 13 h 45 à 16 h 15.
- Ecole primaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis :
 - o Horaires : 08 h 15 à 11 h 45 et 13 h 40 à 16 h 10.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE RECONDUIRE** la durée hebdomadaire des écoles à 4 jours pour trois années scolaires.
- ✓ **DE VALIDER** les horaires susmentionnés.

Point 7 – Vente d'un terrain à la Lehgasse (D-2021-02-015)

Madame le maire expose :

Monsieur et Madame Jérôme BONNAIRE, domiciliés 4, rue de l'Eglise – 59127 WALINCOURT-SELVIGNY souhaitent acquérir une parcelle communale cadastrée n° 174, section AP, lot n° 06 d'une surface de 6,41 ares, telle qu'indiquée sur le PV d'arpentage dressé par J. Ador géomètre à Colmar.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à vendre à Monsieur et Madame Jérôme BONNAIRE la parcelle cadastrée 174, section AP lot n° 06 d'une surface de 6,41 ares au prix de 9 120,00 € TTC / l'are soit un montant total de 58 459,20 € TTC hors frais d'acte.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à signer l'acte de vente devant le notaire choisi par les acquéreurs sachant que les frais d'acte sont à leur charge.

Point 8 – Remboursement de travaux (D-2021-02-016)

Madame le maire expose :

A l'automne 2020, la commune est intervenue au 23 rue du Sillacker concernant une rupture de canalisations.

L'Entreprise FRITSCH titulaire du marché à bons de commande est intervenue pour procéder au remplacement et à la réparation du branchement.

Dans l'urgence, des travaux ont été effectués sur la propriété de Madame MAEHLER, la facture correspondante d'un montant de 3 685,69 euros TTC a été mandatée le 18 décembre 2020.

Une expertise a été diligentée par notre assureur, la cause du sinistre est le déplacement des pierres de protection de la conduite lors de la réalisation d'une retenue d'eau.

Les conclusions font apparaître que la responsabilité n'incombe en aucun cas à la commune mais au propriétaire.

Il y a lieu aujourd'hui, de demander le remboursement de ces travaux à Madame MAEHLER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **DE DEMANDER** le remboursement d'un montant de 3 685,69 euros TTC à Mme MAEHLER.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le maire à émettre un titre de recette au compte 704 : remboursements de travaux.

Point 9 – Programme des travaux forestiers 2021 (D-2021-02-017)

Monsieur André Schickel, adjoint, présente au conseil le devis des travaux programmés par l'ONF et l'état de prévisions des coupes au titre de l'exercice 2021.

Ceux-ci ont été préalablement expliqués par les représentants de l'ONF.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- ✓ **D'APPROUVER** le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts à hauteur de 18 275,00 € HT pour l'année 2021 en forêt communale, avec la réserve suivante : **avisé, avant la programmation effective d'un chantier, la commune qui jugera de son opportunité ;**
- ✓ **D'APPROUVER** l'état prévisionnel des coupes, qui se monte en recettes brutes à 135 520,00 € HT pour 2 615 m³.
- ✓ **DE VOTER** au budget primitif de 2021 les crédits correspondants au programme de travaux approuvés.
- ✓ **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions de maîtrise d'œuvre correspondantes avec les réserves ci-dessus.

Point 10 – Communication et Urbanisme

1. Communication :

- La coupure de courant généralisée sur la commune du 09 février dernier et dû à une rupture d'une câble d'alimentation de 63 000 V au niveau du Markstein.
- L'aire de retournement de l'Impasse du Sattel dispose d'un nouveau grillage, les travaux de sécurité sont désormais terminés.

2. Urbanisme

Certificat d'urbanisme d'information : ... /...

CUa 21A0002	Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	41, Grand rue – Bel Air – Vte Reisser
CUa 21A0003	Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	Lehgasse – terrain Gaebelé
CUa 21A0004	Me Danièle BINGLER	Altenhof – Terrain Ertlé
CUa 21A0005	Me Claude HEITZ	Rue de l'Obermatt – Buhl Jeanne (Sondernach)
CUa 21A0006	Me Danièle BINGLER	Lieu-dit Unter Braun - Volkmar Claude

Déclaration préalable :

DP 21 A0001	Mise en place volets roulants	MATTER Jean	13, rue de Mittlach
DP 21 A0002	Réfection de la toiture	KIENAST Damien	7, chemin des Chalets
DP 21 A0003	Remplacement clôture	LACROIX Audrey	3, rue des Jardins
DP 21 A0004	Réfection de la toiture	LACROIX Audrey	3, rue des jardins
DP 21 A0005	Installation 2 fenêtres de toit	MEYER Cathy	56, rue de l'Altenhof

Droit de préemption urbain :

Me Anne-Catherine PRUDHON-REBISCHUNG	41, grand rue - Reisser
Me Claude HEITZ	Terrain, rue de l'Obermatt

Permis de construire :

--	--	--	--
----	----	----	----

Point 11 – Compte rendu des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission scolaire, et périscolaire :

Le conseil d'école s'est réuni le 15 février les thèmes évoqués sont les suivants :

- Un projet de classe découverte est prévu pour l'année scolaire 2021/2022 au centre PEP la Chaume à Orbey.
- L'organisation des remplacements en cas d'absence d'un enseignant a été précisé

Commission évènementiel – Anniversaires

02/3 : Mme Debes Nicole / 91 ans.

13/3 : 50 ans mariage de M. et Mme Mariotti François.

15/3 : Mme Pfingstag Jacqueline / 90 ans

22/3 : Dr Kaesser André / 85 ans

25/3 : Mme Schott Elise 91 ans

Commission municipale des jeunes :

La CMJ s'est réunie le 6 février, le compte rendu est joint au présent compte-rendu.

Commission finances, fiscalité :

La commission des finances se réunira le 1^{er} mars 2021 à 19h sous la forme de commissions réunies, l'ensemble des conseillers recevront une invitation.

Point 12 – Divers

La séance est levée à 21h56